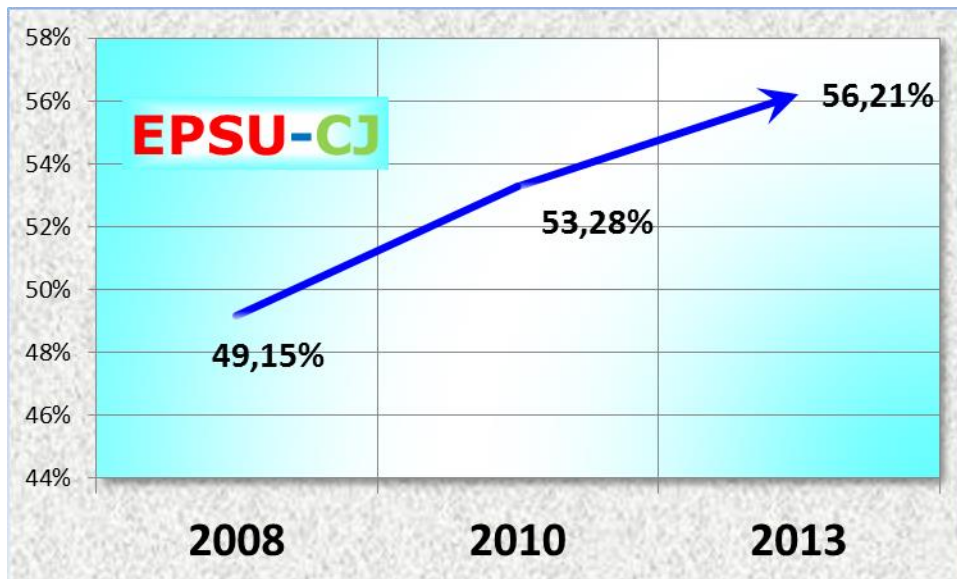


Élections du Cdp à la Cour de justice Une franche victoire pour EPSU-CJ

Les élections au Comité du personnel de la Cour de justice qui se sont déroulées les 4 et 5 décembre ont confirmé et renforcé la majorité d'EPSU-CJ.

EPSU-CJ, syndicat associé à l'Union Syndicale Fédérale (lire article dans Agora n° 68), a remporté, pour la troisième fois consécutive, les élections au Cdp.

Avec un pourcentage accru de voix, elle a augmenté ses sièges de 9 à 10 (sur 13). En combinant expérience et renouveau, elle pourra ainsi assurer la continuité de la représentation du personnel pendant une phase cruciale pour la délicate mise en œuvre du nouveau statut.



Qu'est-ce qui explique cette progression d'EPSU depuis sa création en 2007 ? Quelles sont les caractéristiques qui lui valent la confiance renouvelée du personnel ?

- Être continuellement présent et actif dans l'institution sur le plan tant syndical que statutaire.
- Fonctionner démocratiquement sur le plan tant syndical que statutaire :

- Un comité du personnel qui s'est engagé formellement à respecter les droits des minorités et qui garantit la répartition des mandats en fonction des résultats électoraux (sans que cela lui soit imposé par l'institution).
 - Un syndicat qui, pendant les périodes de conflit social, informe, mobilise et consulte le personnel.
 - Un comité exécutif qui tient régulièrement des réunions ouvertes à tous les adhérents.
- Diffuser aux collègues
 - D'une part, l'information la plus riche possible (NB : la Cour de justice est l'unique institution à Luxembourg où Agora Magazine est diffusé),
 - D'autre part, ses propres analyses qui combinent la connaissance du terrain avec la connaissance du statut et la vision interinstitutionnelle (sans être l'émanation pure et simple d'un syndicat d'une autre institution).
 - Être solidement ancré dans la réalité de l'institution sans pour autant devenir un 'syndicat-maison'.
 - Faire preuve d'une solidarité interinstitutionnelle spontanée et authentique: EPSU-CJ a contribué sur sa propre trésorerie pour 5 000 € au Fonds commun en faveur des collègues qui ont fait grève pour plus de 3,5 jours (qui était le nombre de jours de grève effectués par le personnel de la Cour de justice).
 - Faire preuve de solidarité avec les collègues moins bien lotis ; p.ex. en indemnisant les retenues pour fait de grève à nos adhérents jusqu'au grade 5.
 - Faire preuve de solidarité avec le monde du travail : seule EPSU-CJ s'est opposée, par solidarité avec les syndicats nationaux, à la contestation de la décision des institutions de considérer la bourse CEDIES comme étant de même nature que notre allocation scolaire.

Bref, EPSU-CJ est beaucoup plus qu'un appareil électoral ; elle est une collectivité qui organise la solidarité au quotidien. Ce que nous espérons, c'est que les collègues l'apprécient et resserrent les rangs.

Vassilis Sklias
Président d'EPSU-CJ